

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MINGANIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura CONSULTATION PUBLIQUE concernant le projet de règlement P-199-22-09-20 visant à inclure une grande partie du «Bassin versant de la rivière Magpie» dans l'affectation «Protection / Conservation» au schéma d'aménagement et de développement, afin de permettre la création de « l'aire protégée Muteshekau Shipu ».

Objet de l'assemblée de consultation

Lors de l'assemblée publique, la commission de consultation expliquera la modification proposée et ses effets sur le plan et le règlement de zonage de la municipalité de Rivière-Saint-Jean et sur le territoire non organisé du Lac-Jérôme de la MRC de Minganie.

Nature de la modification

Ce projet de règlement a pour but de modifier le plan d'affectations territoriales numéro « 5757 0000 » au schéma d'aménagement et de développement visant à inclure une grande partie du « Bassin versant de la rivière Magpie » dans l'affectation «Protection / Conservation», afin de permettre la création de « L'aire protégée Muteshekau Shipu ».

Principaux effets de la modification proposée

L'entrée en vigueur de ce projet de règlement a pour effet de rendre conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement la création de « L'aire protégée Muteshekau Shipu » où les activités qui pourront être exercées impliqueront un caractère de protection et de conservation limitant considérablement les usages du territoire;

Le projet de règlement peut être consulté à la préfecture de la MRC de Minganie, ainsi que dans les bureaux municipaux situés sur le territoire de la MRC.

Modification aux outils de planification locale

Le plan et le règlement de zonage de la municipalité de Rivière-Saint-Jean et du territoire non organisé du Lac-Jérôme de la MRC de Minganie devront être modifiés suite à l'entrée en vigueur du règlement de façon à ajouter une zone «Aire protégée», ainsi que les normes particulières s'y rattachant.

La consultation publique aura lieu :

À Rivière-Saint-Jean, le mardi 9 mai 2023 à 19h au 116, rue du Quai.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce vingtième jour d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Fanie Boudreau

Fanie Boudreau,
greffière-trésorière adjointe